

CCAP

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR DES MISSIONS DE CONSEIL EN VUE DE LA LA DEFINITION ET DE LA MISE EN OEUVRE DE LA DEMARCHE PAYSAGERE DITE DES 1000 ARBRES

CONTEXTE

De façon à améliorer le cadre de vie de ses habitants et à accroître la présence de la nature en ville, la commune de Saint-Jory souhaite mettre en œuvre la plantation de 1 000 arbres à horizon 2023.

Le calendrier imaginé par la collectivité à cette date est le suivant :

Phase de plantation n°1 / Objectif de 300 arbres plantés environ à l'automne 2019

Phase de plantation n° 2 / Objectif de 150 arbres plantés environ à l'automne 2020

Phase de plantation n°3 / Objectif de 150 arbres plantés environ à l'automne 2021

Phase de plantation n°4 / Objectif de 150 arbres plantés environ à l'automne 2022

Phase de plantation n°5 / Objectif de 150 arbres plantés environ à l'automne 2023

Une vision innovante qui doit être prolongée jusqu'en phase de réalisation

Dans une démarche associant innovation, définition d'une grande vision urbaine et paysagère et constitution d'un patrimoine arboré, il s'agirait d'assurer à terme de 5 ans environ l'installation sur la commune d'une forte présence plantée complémentaire, qui devra combiner pertinence du choix des essences, visibilité des interventions et simplicité des principes de mise en œuvre.

Pour cette raison, la démarche nécessitera la mise en place d'une méthode tout à la fois souple et maîtrisée.

A travers une mission de conseil globale de type assistance à maîtrise d'ouvrage, la présente étude a pour objet d'accompagner la commune dans le démarrage de la réflexion et les premières déclinaisons opérationnelles de la *Démarche paysagère 1 000 ARBRES*, autour de la plantation de 300 arbres à l'automne 2019.

Il s'agirait notamment de garantir la qualité paysagère des futures plantations, leur insertion, leur cohérence d'ensemble et leur conformité aux objectifs du projet.

Une réponse construite autour de deux volets complémentaires : le Plan guide et l'accompagnement à la plantation de la Phase 1

Cette réflexion doit se décomposer en 2 missions complémentaires, qui devront être menées en parallèle. La première, dite du Plan guide, s'assurera de la cohérence d'ensemble de la vision ; la seconde,

portera sur la définition plus précise des plantations à effectuer lors de cette première phase et servira à accompagner la commune dans leur réalisation.

I – MISSION N°1: Esquisse d'un Plan guide en vue de la plantation des 1 000 arbres à term1

Cette mission consiste à accompagner la commune dans la conception d'un schéma d'ensemble, qui permettra d'optimiser au mieux la distribution spatiale et temporelle des plantations imaginées dans le cadre de la *Démarche 1 000 arbres*.

1.1 Définition des potentialités de plantation

Durant cette phase, il s'agira de réaliser une synthèse des éléments connus, récupérés auprès de la Maîtrise d'Ouvrage et comprenant idéalement, sous réserve de leur disponibilité :

- relevé des fonciers communaux disponibles,
- relevé des projets en cours,
- relevé précis des réseaux connus,
- relevé des plantations existantes sur domaine public.

Ces données seront croisées avec des enjeux plus conceptuels de type :

- cohérence à grande échelle,
- recherche des tracés paysagers majeurs,
- compréhension des grandes logiques d'espaces publics structurants,
- prise en compte des usages et des pratiques,
- continuité de la Trame verte et Bleue,

Afin d'aboutir à un plan d'ensemble indicatif des potentialités de plantation à l'échelle de la commune.

1.2 Définition d'un premier phasage et localisation de la Phase 1 de plantation

A partir du repérage de la phase précédente, cette étape décisive visera à définir les bases d'un phasage préliminaire, qui guidera notamment les premiers temps de la déclinaison opérationnelle.

Il ne s'agira pas de figer un plan définitif, mais de s'assurer de la pertinence et de la logique dans l'enchaînement des secteurs plantés.

En particulier, il s'agira de localiser les 300 premiers arbres à planter. En fonction des échanges et des plantations mises en œuvre par la commune, le schéma d'ensemble sera amené à évoluer.

II - MISSION N°2 : Déclinaison opérationnelle pour la 1ère phase et accompagnement à la plantation de 300 sujets à l'automne 2019

Sur la base des éléments définis dans la mission 1, le rôle de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, consistera à accompagner la commune dans la déclinaison opérationnelle du Plan guide pour la première phase de plantation, pour un total de 300 arbres à l'automne 2019.

Il ne s'agira pas de maîtrise d'œuvre, mais de missions de conseil permettant à la Maîtrise d'Ouvrage de mettre en œuvre, directement ou indirectement, les plantations souhaitées.

Dans ce cadre, il conviendrait d'intervenir en plusieurs étapes successives :

- Cadrage et définition des enjeux spécifiques à la phase de plantation
- Faisabilité paysagère à l'échelle des secteurs de plantation, y compris définition de plans de principe de plantation,
- Accompagnement de la commune à la plantation, sous forme de suivi de type conceptuel.

2.1 Cadrage et définition des enjeux spécifiques à la Phase 1 de la plantation

Au démarrage de cette première phase de plantation, réalisation d'un court document de synthèse permettant la bonne définition et la bonne appréciation par la Maîtrise d'ouvrage des enjeux spécifiques à celle-ci : paysage, relation aux projets en cours / connexes, enjeux liés aux grandes continuités d'espace public ou de cheminement, à la programmation et aux usages.

2.2 Faisabilité paysagère à l'échelle des secteurs de plantation et définition des plans de principe de plantation

Les faisabilités paysagères sont des documents de cadrage décrivant les principes de plantation de chaque secteur, permettant le repérage précis des plantations à réaliser, de façon à permettre leur mise en œuvre par la Maîtrise d'ouvrage.

La base de travail sera le plan guide en cours de définition qui donnera l'esprit général du projet, seront définis les plans de principe de plantation de chaque secteur, positionnant les arbres à planter et indiquant a minima pour chaque arbre les recommandations suivantes : son espèce, sa taille, sa force et son port à la plantation, la nature du sol à installer en pied, ainsi qu'une liste indicative des dispositifs nécessaires à son développement.

Dans le cas spécifique de la dimension proposée pour les arbres, des fourchettes de taille et de force pourront être données, de façon à ce que le projet puisse être adapté le cas échéant au budget de travaux de la commune.

2.1.3 Accompagnement de la Maîtrise d'Ouvrage à la plantation, de type suivi conceptuel

La mission consistera également à accompagner la commune jusque dans sa conduite des travaux de plantation.

Devra être assuré la bonne conformité des plantations réalisées avec les recommandations faites en termes de choix d'essences à planter ainsi qu'avec les plans de principes, définis en partenariat avec la Maîtrise d'Ouvrage.

Pour le choix des végétaux, concernant les aspects esthétiques, l'équipe pourra accompagner la Maîtrise d'Ouvrage dans son choix, dans la limite d'une visite en pépinière au maximum.

Éléments de rendu prévus pour la mission 1

PLAN GUIDE PAYSAGER D'ENSEMBLE, comprenant la localisation des potentiels de plantation ainsi qu'une première proposition de phasage indicative // *Sous forme de plan de principe légendé - document A1 d'échelle 1/5000 au format PDF*

NOTE DE SYNTHÈSE expliquant le plan guide et détaillant les enjeux de sa déclinaison opérationnelle, avec un accent mis sur la Phase 1 // *Sous forme de synthèse écrite et illustrée de 20 pages environ - document A4 au format PDF*

Éléments de rendu prévus pour la mission 2

NOTE DE SYNTHÈSE présentant les enjeux spécifiques à la première phase de plantation // *Sous forme de synthèse écrite et illustrée de 10 pages environ - document A4 au format PDF*

FAISABILITES PAYSAGERES, pour chaque lieu, permettant le repérage des plantations à réaliser ainsi que leur bonne mise en œuvre par la Maîtrise d'ouvrage // *Sous forme de synthèse écrite et illustrée de 5 à 10 pages - document A4 au format PDF*

PLANS DE PRINCIPE DE PLANTATION, positionnant les sujets à planter et indiquant a minima pour chaque arbre les recommandations suivantes : son espèce, sa taille, sa force et son port à la plantation, la nature du sol à installer en pied, ainsi qu'une liste indicative des dispositifs nécessaires à son développement (protection, tuteurage, arrosage). // *Sous forme de plan de principe légendé - document A1 d'échelle 1/100 ou 1/200 suivant les cas, au format PDF*



Le Maire,
Thierry FOURCASSIER